

Emploi - Permanent

CONSEILLER(ÈRE) PRINCIPAL(E) EN URBANISME DURABLE ET RÉGLEMENTATION

Catégorie : **Conseiller**

📍 Bureau: Carrefour Citoyen -Saint-Lin-Laurentides, Lanaudière Québec J5M 2V5



Ville Saint-Lin-Laurentides

Fin de l'affichage : 2026-10-17

Sommaire

Dès que possible**Horaire:** Lundi au vendredi**Quart:** Jour

Description

Sous l'autorité du directeur ou du chef du Service de l'urbanisme, le ou la conseiller(ère) principal(e) en urbanisme durable et réglementation planifie, coordonne et supervise les activités liées à l'aménagement du territoire, à l'application de la réglementation d'urbanisme et au développement durable.

À titre de gestionnaire, la personne assure la supervision d'une équipe d'inspecteurs en bâtiment et en environnement, veille à l'uniformité des interventions et des interprétations réglementaires, et contribue à l'atteinte des objectifs du service. Elle agit également comme expert-conseil auprès de la direction, des élus et des différents intervenants relativement aux enjeux d'urbanisme, de développement du territoire et de réglementation municipale.

Responsabilités

Sommaire du poste

Sous l'autorité du directeur ou du chef du Service de l'urbanisme, le ou la conseiller(ère) principal(e) en urbanisme durable et réglementation planifie, coordonne et supervise les activités liées à l'aménagement du territoire, à l'application de la réglementation d'urbanisme et au développement durable.

À titre de gestionnaire, la personne assure la supervision d'une équipe d'inspecteurs en bâtiment et en environnement, veille à l'uniformité des interventions et des interprétations réglementaires, et contribue à l'atteinte des objectifs du service. Elle agit également comme expert-conseil auprès de la direction, des élus et des différents intervenants relativement aux enjeux d'urbanisme, de développement du territoire et de réglementation municipale.

Principales responsabilités

Gestion et supervision

- Planifier, coordonner, superviser et contrôler les activités de l'équipe d'inspection.
- Assurer la gestion quotidienne du personnel sous sa responsabilité, notamment en matière d'encadrement, de formation, d'évaluation de rendement, de mobilisation et de développement des compétences.
- Répartir les dossiers et assurer le suivi des priorités opérationnelles.
- Veiller à l'application uniforme de la réglementation municipale et des procédures administratives.

- Participer au processus de dotation, de sélection et d'intégration du personnel sous sa responsabilité.
- Formuler des recommandations à la direction relativement à l'amélioration des pratiques et à l'organisation du travail.

Expertise professionnelle et stratégique

- Agir à titre d'expert-conseil auprès de la direction générale, du conseil municipal et des autres services municipaux.
- Analyser les dossiers complexes en matière d'urbanisme, de lotissement, de zonage et de développement du territoire.
- Préparer les rapports, avis professionnels et recommandations destinés au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et au conseil municipal.
- Assurer le suivi des dossiers de dérogations mineures, PPCMOI, PIIA, usages conditionnels, projets intégrés et modifications réglementaires.
- Participer à l'élaboration, à la révision et à la mise à jour du plan d'urbanisme, des règlements municipaux et des politiques de développement durable.
- Réaliser ou coordonner les études, analyses et recherches nécessaires à la prise de décision.
- Assurer une veille stratégique des lois, règlements, orientations gouvernementales et meilleures pratiques en aménagement du territoire.

Service aux citoyens et partenaires

- Conseiller les citoyens, professionnels, promoteurs et entrepreneurs relativement aux exigences réglementaires applicables.
- Représenter la Ville auprès des organismes, ministères, consultants et partenaires.
- Participer aux consultations publiques et aux rencontres avec les différents intervenants du milieu.
- Assurer le traitement des dossiers sensibles ou nécessitant une expertise particulière.

Exigences

Formation

- Baccalauréat en urbanisme ou dans un domaine pertinent.
- Être membre de l'Ordre des urbanistes du Québec ou admissible à le devenir constitue un atout important.

Expérience

- Minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente en urbanisme municipal.
- Minimum de deux (2) années d'expérience en coordination ou en gestion de personnel.
- Expérience en supervision d'inspecteurs municipaux constitue un atout majeur.

Connaissances

- Excellente maîtrise de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi que des règlements municipaux applicables.
- Très bonne connaissance du fonctionnement du milieu municipal.
- Connaissance des logiciels AccèsCité Territoire, des SIG et des outils géomatiques.
- Connaissance des pratiques de gestion de personnel et de gestion de projets.

Compétences recherchées

- Leadership mobilisateur.
- Habiletés reconnues en gestion d'équipe.
- Excellente capacité d'analyse et de résolution de problèmes.
- Sens politique et stratégique.
- Jugement et autonomie.
- Habiletés en négociation et gestion des situations délicates.

- Communication efficace tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Orientation client et service aux citoyens.
- Capacité à gérer simultanément plusieurs dossiers et priorités.

Remarque

- Nombre d'heures par semaine : 35 hrs

Exigence particulière

Détenir un permis de conduire valide de classe 5.

**Avis aux
lecteurs**

Veuillez transmettre votre curriculum vitae via ce site au plus tard samedi 17 octobre 17h00. Bien que toutes les candidatures soient appréciées, seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue seront contactés.

Veuillez prendre note que dans le présent document, le genre masculin est utilisé afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.